

215C0237
FR0010540740-OP001-AS01

20 février 2015

Dépôt d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société.

EURO DISNEY S.C.A.

(Euronext Paris)

- 1- Le 20 février 2015, BNP Paribas, agissant pour le compte du concert formé de la société de droit de l'état du Delaware EDL Holding Company¹ (« EDL Holding »), de la société par actions simplifiée Euro Disney Investments SAS (« EDI SAS »)¹ et de la société par actions simplifiée EDL Corporation SAS (« EDLC SAS »)¹, (ensemble « les initiateurs »), a déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société EURO DISNEY S.C.A. en application des articles 233-1, 2°, 234-2 et 234-5 du règlement général.

La société EDL Holding a souscrit à hauteur de 157 570 794 actions EURO DISNEY S.C.A. nouvelles au prix de 1,00 € par action, dans le cadre de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription lancée par la société EURO DISNEY S.C.A. le 14 janvier 2015².

Les sociétés EDI SAS et EDLC SAS ont souscrit par ailleurs chacune à hauteur de 196 800 000 actions EURO DISNEY S.C.A. nouvelles au prix de 1,25 € par action, dans le cadre des augmentations de capital de la société EURO DISNEY S.C.A. qui leur étaient réservées².

Le règlement-livraison de ces souscriptions est intervenu le 20 février 2015.

A ce jour et compte tenu des opérations susvisées, les initiateurs détiennent de concert 566 675 040 actions EURO DISNEY S.C.A. représentant autant de droits de vote, soit 72,34% du capital et des droits de vote de la société³, répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
EDL Holding ⁴	173 075 040	22,09%
EDI SAS	196 800 000	25,12%
EDLC SAS	196 800 000	25,12%
Total concert	566 675 040	72,34%

Les initiateurs s'engagent irrévocablement à acquérir **au prix de 1,25 € par action** la totalité des actions existantes non directement détenues par eux à ce jour, soit 216 689 870 actions EURO DISNEY S.C.A. représentant à ce jour autant de droits de vote soit 27,66% du capital et des droits de vote de la société³.

¹ Sociétés contrôlées à 100% au plus haut niveau par la société The Walt Disney Company.

² Cf. notamment prospectus ayant reçu le visa n° 15-021 en date du 14 janvier 2015.

³ Sur la base d'un capital composé de 783 364 900 actions représentant autant de droits de vote, conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

⁴ Dont 10 actions détenues indirectement par sa filiale à 100% EDL Participations SAS.

A l'appui du projet d'offre, les projets de note d'information des initiateurs et de note en réponse de la société EURO DISNEY S.C.A. (conformément aux articles 231-18 et 231-19 du règlement général) ont été déposés et diffusés conformément aux articles 231-13 et 231-16 du règlement général.

Le projet de note en réponse d'EURO DISNEY S.C.A. comporte notamment le rapport du cabinet Ledouble SAS, représenté par Monsieur Olivier Cretté, désigné en qualité d'expert indépendant par la société EURO DISNEY S.C.A. pour se prononcer sur les conditions de l'offre publique conformément à l'article 261-1 I du règlement général.

- 2- Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres EURO DISNEY S.C.A. sont applicables.
